ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 37722

Texte de la question

M. Philippe Martin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes des étudiants en pharmacie concernant le projet d'ouverture de la licence santé à des étudiants titulaires d'un DEUG obtenu dans des filières non scientifiques. Il lui demande de bien vouloir lui transmettre des précisions relatives au projet de réforme de cursus universitaire en pharmacie, de nature à répondre aux préoccupations des étudiants, souhaitant se diriger vers des carrières aussi différentes que l'odontologie, la pharmacie d'officine, la biologie ou l'industrie du médicament.

Texte de la réponse

Le mode de sélection actuel des étudiants en médecine, en odontologie et en pharmacie est un véritable gâchis. Vingt à trente pour cent (20 à 30 %) des étudiants seulement admis en 2e année, le sont à leur premier concours ; un certain nombre de ces étudiants ont suivi un autre cursus auparavant ; 15 % environ sont en réalité à bac + 1. Soixante-quinze à quatre-vingts pour cent (75 à 80 %) sont éliminés après deux tentatives, et une partie seulement de ces étudiants bénéficient de droit d'une admission en 2e année de DEUG Sciences de la vie. Il faut aussi remarquer que les modalités du concours ne laissent aucune chance à des jeunes gens doués pour les disciplines littéraires, juridiques ou économiques qui auraient pourtant leur place dans les métiers de la santé. L'idée de sélectionner après deux années d'un DEUG Sciences de la vie, les meilleurs étudiants intéressés par la poursuite d'études dans une filière longue de santé. La troisième année, spécifique à chacune de ces filières (médecine, odontologie ou pharmacie), devrait néanmoins comporter des unités de valeur relatives à l'organisation des systèmes de soins, à l'économie de la santé, au droit, à l'éthique et à la déontologie, ainsi que des enseignements sur le développement des biotechnologies et de l'instrumentation, domaines trop négligés jusqu'ici. Les étudiants devraient déclarer leur intention de s'inscrire dans l'une ou l'autre de ces trois filières et concourir pour celle-ci. Ainsi, la durée des études ne serait pas allongée, du moins pour le plus grand nombre. Les étudiants feraient des choix positifs, évitant une sélection par l'échec. Ceux qui ne seraient pas admis dans l'une de ces filières continueraient leurs études dans la voie correspondant au DEUG qu'ils ont obtenu. L'organisation des deuxième et troisième cycles devra tenir compte des modifications éventuelles de ces cursus, dans une perspective d'orientation vers les filières actuelles des études de médecine, de pharmacie et d'odontologie. Aucune remise en cause des filières de l'internat n'est envisagée. La filière de biologie médicale devrait rester une filière commune aux études de médecine et de pharmacie, avec des concours d'accès distincts. Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie souhaite élaborer ce projet de réforme en prenant tout le temps nécessaire à une bonne information et à une concertation avec toutes les parties intéressées. S'appuyant sur les résultats de cette concertation, une commission sera chargée de faire des propositions. C'est à partir de ces propositions que seront préparées les modifications législatives et réglementaires appropriées.

Données clés

Auteur : M. Philippe Armand Martin

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE37722

Circonscription : Marne (6e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 37722
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 novembre 1999, page 6643
Réponse publiée le : 3 janvier 2000, page 80